

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 3 Juillet 2020

Etaient présents : MM BENAC C., DUGOUCHET C., GARDOU Mél., GARDOU Mic., GUITARD MF., LANGLES S., RENOU M., RIVIERE D., SINDOU F., SOLEILHAVOUP A.

Absents : HEREIL G (Pouvoir à MF GUITARD)

Secrétaire de Séance : Mélanie GARDOU

1) Adoption du Compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la réunion du 6 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2) Etude et vote du Budget 2020

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2020 de la commune de Sénailiac.

Après avoir effectué quelques ajustements, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget de l'exercice 2020, lequel se résume ainsi, équilibré en recettes et en dépenses :

SECTION de FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS de FONCTIONNEMENT VOTES au TITRE du PRESENT BUDGET	165 028.69	110 412
RESTES à REALISER de L'EXERCICE PRECEDENT	/	/
RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	/	54 616.69
TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT	165 028.69	165 028.69

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS d'INVESTISSEMENT VOTES au TITRE du PRESENT BUDGET	39 385	34 766.35
RESTES à REALISER de L'EXERCICE PRECEDENT	6 600	
SOLDE D'EXECUTION de LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	/	11 218.55
TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT	45 985	45 985

TOTAL

TOTAL du BUDGET	211 013.69	211 013.69
------------------------	-------------------	-------------------

En ce qui concerne les subventions versées aux associations :

Il est proposé de ne pas verser de subventions cette année aux comités des fêtes et de participer à l'achat d'un vidéoprojecteur et d'un écran. Marie-Françoise GUITARD se propose de faire chiffrer le tout. Le Crédit Agricole et Groupama étant susceptibles de verser également une subvention pour cet achat.

La subvention donnée à la MARPA a été augmentée à 150 €

La subvention aux « rencontres du Revelit » a été maintenue à 100 €.

Les subventions à la « mutuelle coup dur » ainsi qu'au SSIAD ont été maintenues à 100 € chacune également.

Question soulevée :

Il est évoqué la question du prêt que la commune a souscrit pour l'enfouissement des réseaux sur Artix. Le Maire informe la municipalité qu'il a l'intention de contacter à nouveau le Crédit Agricole afin de tenter de le renégocier.

3) Désignation des Délégués à la Fédération Départementale d'Energies du Lot – Secteur de Cahors-Est / Cajarc

M. le Maire expose aux conseillers qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation du nouveau Comité.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal au sein de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) en application de l'article L5711-1 du CGCT modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 31.

Il est rappelé que le nombre de ces délégués est fixé par l'article 5 des statuts de la FDEL votés le 26 mars 2018. Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Après examen, le Conseil Municipal décide de désigner :

Délégué titulaire : Anne SOLEILHAVOUP

Délégué suppléant : Michel GARDOU

4) Désignation d'un Référent « Environnement » de la commune auprès du SYDED du Lot

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un opérateur départemental au service des collectivités, qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte « *Déchets* », « *Bois-énergie* », « *Eau Potable* », « *Assainissement* », et « *Eaux Naturelles* ».

Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée, que le Comité Syndical du SYDED du Lot s'est prononcé, lors de la séance du 3 octobre 2014, en faveur de la création d'un réseau de référents « *environnement* » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents seront les relais privilégiés du SYDED vis-à-vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils devraient permettre notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune ; dans un premier temps, leurs principaux axes d'intervention seraient :

- Assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif,
- Développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux...)
- Développer l'éco-responsabilité pour les activités culturelles et économiques de la commune (tourisme, restauration...)
- Faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- Faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner la personne qui assumera cette mission, de préférence un élu motivé et sensible à ces aspects.

Une première journée de rencontre de ces référents est envisagée à l'automne 2020 afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner

- Muriel RENOU comme référent « environnement » de la commune

5) Réfection du chemin d'Artix

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un chemin à Artix a un besoin urgent d'être réaménagé car à chaque pluie, l'eau pénètre dans le jardin et la cave de particuliers et cause de gros dégâts.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour présenter un devis. Nous n'avons obtenu qu'une seule réponse de l'entreprise TAC de Monsieur GANIL pour un montant de 3 527.88 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que ces travaux revêtent un caractère indispensable, décide à l'unanimité de valider ce devis.

6) Mise aux normes campanaire Eglise Artix

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite de la visite de la société BODET pour la maintenance des cloches de l'Eglise d'Artix, un rapport de visite a fait état d'un problème de mise aux normes de l'installation électrique au niveau du campanaire.

La société BODET, prestataire de la commune en matière de maintenance des cloches des Eglises, nous a fait parvenir un devis d'un montant de 1 477.39 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que ces travaux sont indispensables pour la sécurité, décide à l'unanimité de valider ce devis.

7) Peinture de la maison du Bourg

La commune à l'intention de faire procéder à la peinture des volets de la maison du Bourg qui commencent à être très abîmés, ainsi qu'au nettoyage et à la peinture des grilles métalliques. Nous avons reçu un devis de la société SERIES et FILS pour un montant de 2 492.60 € TTC.

8) Convention de mise à disposition d'un local à l'association « les rencontres du REVELIT » pour dépôt de pain.

La question de cette mise à disposition pour dépôt de pain n'est toujours pas tranchée. L'association doit se réunir pour en reparler. Dans l'attente également de documents.

9) Questions et Informations diverses

- Le Maire fait un point d'information sur le rendez vous qui a eu lieu avec un représentant de la Poste mercredi dernier au sujet de l'adressage de la commune. Marie-Françoise GUITARD et Anne SOLEILHAVOUP étaient également présentes. Nous devrions avoir un devis chiffré en début de semaine pour la prestation d'audit et de conseil de La Poste. Le dossier pourrait débiter à l'automne pour une durée d'un an environ. Une réunion publique peut-être envisagée pour informer les administrés.
- Pour information il a été procédé à un alignement de la clôture de la propriété de Mr et Mme MARTY au lieu-dit Pech de Taris à Artix, celle-ci étant trop proche de la route. Un représentant de la communauté de communes a procédé au plan d'alignement en présence du Maire.
- Mélanie GARDOU nous fait part d'une opération lancée par la communauté de communes à l'occasion des journées du patrimoine qui auront lieu les 18 et 19 septembre 2020. La Communauté de communes du causse de Labastide-Murat et l'office de tourisme intercommunautaire proposent de créer un agenda spécifique aux journées européennes du Patrimoine, (en partenariat avec le PNR des Causses du Quercy dans le cadre du Plan de paysage).
Afin de recenser toutes les manifestations ou actions menées par les communes et associations du territoire, nous devons leur faire parvenir avant le 20 juillet les manifestations, évènements ou démarches mises en place à l'occasion de ce weekend.
- Il est soulevé à nouveau le problème causé par les pigeons sur la commune. Muriel RENOUE propose de contacter ... des aigles à Rocamadour.
- Le Maire évoque le débroussaillage des chemins non revêtus de la commune. Il propose de le faire faire par l'employé de la commune de Caniac qui a le matériel nécessaire pour le réaliser.
- Pour information nous avons demandé un devis pour des panneaux sens interdit pour la route du Broual et un miroir de sécurité pour le centre bourg. Muriel RENOUE demande à ce que l'on vérifie la réglementation pour la pose du miroir.
Un constat a été fait sur l'absence de panneau au niveau de l'entrée du village en venant d'Artix pour la limitation de vitesse à 30 km/h.
Françoise SINDOU nous fait part également de passages de camions au niveau du Mas de Salgou et vers l'Eglise d'Artix, alors que les voies sont étroites. Il faut étudier la possibilité de mettre un panneau « voie sans issue » ou « interdit aux plus de 3.5T ».
